

RENSEIGNEMENTS

Collège Eugène Jamot

AU COLLEGE

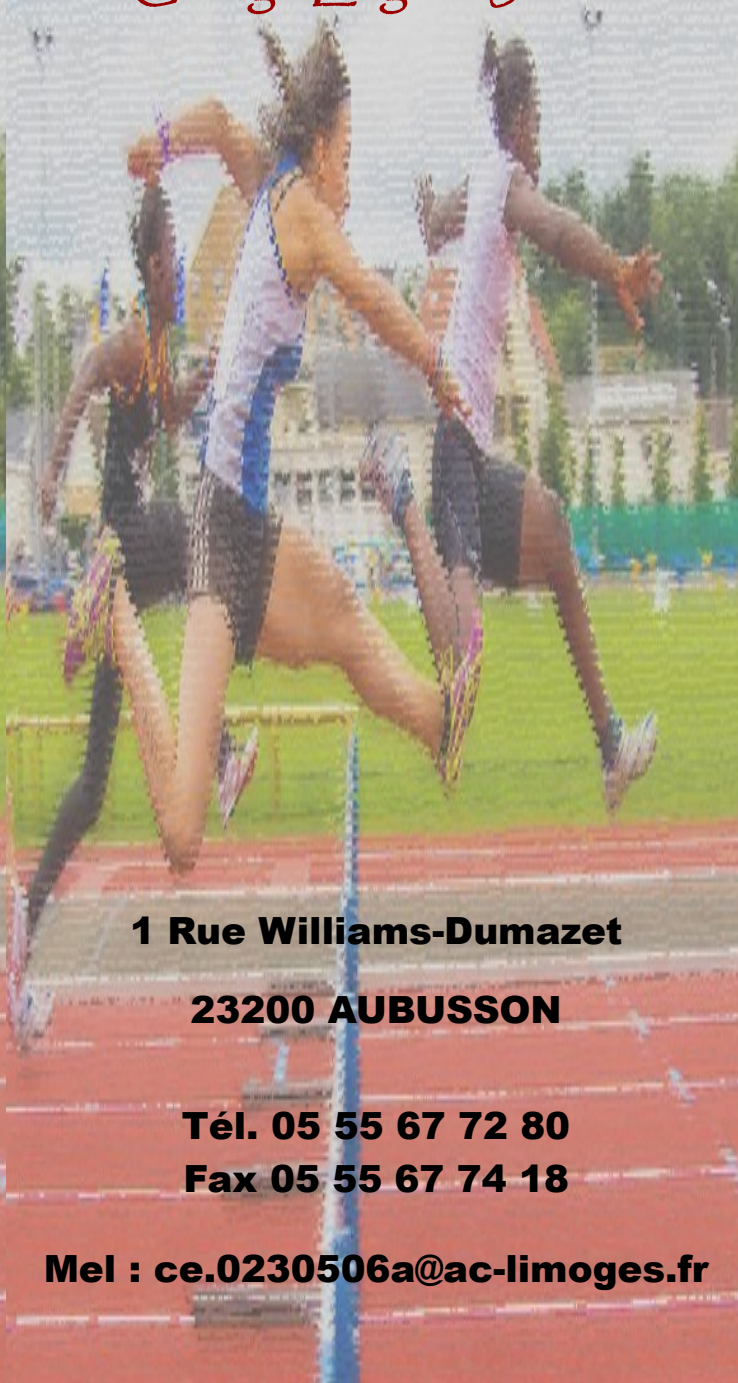
Eugène Jamot

SECTION SPORTIVE

ATHLETISME

De la 6<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup>

**Inscription 2024-2025**



**1 Rue Williams-Dumazet**

**23200 AUBUSSON**

**Tél. 05 55 67 72 80**

**Fax 05 55 67 74 18**

**Mel : ce.0230506a@ac-limoges.fr**



## PRESENTATION GENERALE

Les sections sportives ont pour objectifs dans les domaines :

### *Educatif, de :*

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive
- Développer les notions de respect, d'autonomie et des règles de vie en société
- Développer la formation à l'arbitrage et au coaching.

### *Sportif, de :*

- Découvrir une activité sportive par une pratique régulière
- Développer les fondamentaux individuels et collectifs.

### *Scolaire, de :*

- Avoir les mêmes exigences que pour les autres élèves de même niveau (les élèves appartenant à la section sont regroupés sur une classe, par niveau).

## PRINCIPES DES SECTIONS SPORTIVES

- Les élèves de la section athlétisme suivent la même scolarité que leurs camarades. Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé leur permettant la pratique sportive.
- La section sportive athlétisme du collège JAMOT peut être intégrée à chaque rentrée scolaire en 6<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup>.
- Les entraînements ont lieu 2 fois par semaine, à raison de 1h30 par séance, au gymnase de la cité scolaire JAMOT, au hall polyvalent d'Aubusson ou au stade V.Pakomoff.
- L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et par un éducateur sportif du club de l'entente athlétique aubussonnaise (E.A.A)
- Les élèves ont la possibilité d'être hébergés à l'internat.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le collège Eugène JAMOT d'Aubusson – 1 rue Williams Dumazet – propose, en plus de l'enseignement scolaire obligatoire d'EPS, 3 heures spécifiques à l'entraînement de l'activité athlétisme.

L'Association sportive du collège propose des entraînements et des rencontres. **Cette pratique est obligatoire pour les élèves de la section sportive dans la spécialité athlétisme (5 mercredis après-midi)**

Le Club de l'Entente Athlétique Aubussonnaise propose des entraînements et des rencontres. Il est **conseillé** aux élèves inscrits à la section sportive d'y participer. Les élèves doivent bénéficier d'une surveillance médicale continue et d'une formation afin d'obtenir une certification de Jeune Officiel UNSS dans la discipline de section.

### ADMISSION

Les élèves intéressés par la section sportive athlétisme doivent satisfaire à plusieurs exigences, sur les plans :

#### *Sportif :*

- Etre motivé par la diversité de l'activité athlétique et présenter des aptitudes physiques et sportives afin d'assumer les deux entraînements.
- Valider les tests sportifs et de motivation d'admission.

#### *Scolaire :*

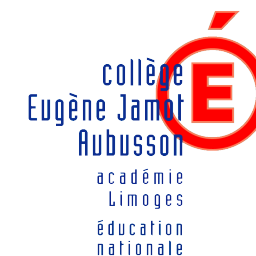
- Garantir une attitude irréprochable dans le cadre de la section sportive et au sein de l'établissement.
- **SE LICENCIER À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE.**
- S'engager dans la pratique sportive athlétique sur 2 ans : non seulement en classe de 6<sup>ème</sup> mais également en classe de 5<sup>ème</sup>.

#### *Médical :*

Etre apte médicalement. Un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 3 mois, établi par un **médecin généraliste**, est recommandé au moment de l'entrée à la section.

Les parents complètent la demande de candidature jointe. Elle sera transmise au collège JAMOT au plus tôt.

# Formulaire



## Sélection Mai 2024

Je soussigné(e),

M.,  Mme,.....

Adresse: .....

.....

.....

Téléphone: .....

Responsable légal de l'enfant

.....

Inscrit actuellement au

Collège .....

En classe de .....

souhaite

inscrire mon enfant à la sélection

pour la section Athlétisme du Collège E. JAMOT

qui aura lieu **durant le mois de Mai 2024**

au Collège Eugène Jamot d'Aubusson.

**Coupon à retourner**

**au plus tard le 30 Avril 2024.**

Au Collège E. JAMOT - Service scolarité

1 rue Williams Dumazet - 23200 AUBUSSON

